



Dossier de l'OHI n° S1/6000/2017

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE n° 14
09 janvier 2017

1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 24-28 avril 2017

SELECTION DU PRESIDENT DE LA 1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n°11 du 20 octobre 2016
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (règle 14)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire de l'Assemblée en référence A invitait les Etats membres à soumettre des candidats ayant le profil requis pour l'élection du président de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI. A l'époque, le Secrétariat avait identifié que le Dr Parry OEI, directeur du Service hydrographique et directeur des services portuaires de l'Autorité maritime et portuaire de Singapour, et actuel président du comité de coordination inter-régional (IRCC) de l'OHI, était un candidat dont les qualifications correspondaient au profil requis.
2. Les commentaires reçus en réponse à la référence A sont favorables au Dr Parry OEI et aucune autre candidature n'a été soumise. Il n'est donc pas nécessaire de procéder au vote par correspondance prévu à la référence B [règle 14 (b)]. Le nom du Dr OEI sera proposé comme président désigné pour confirmation par l'Assemblée, conformément à la référence B [règle 14 (f) (i)] à l'ouverture de la première séance plénière, le lundi 24 avril 2017.
3. Le Secrétariat félicite le Dr OEI pour sa nomination en tant que président de l'Assemblée. Le Secrétariat organisera une réunion préparatoire avec le Dr OEI, en temps opportun, afin d'examiner les procédures et dispositions de l'Assemblée, en vue de la préparation de l'Assemblée.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Robert WARD
Secrétaire général